001-200069193-20221117-DELIB-22-230-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2022 Affichage : 01/12/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Nombre de membres En Présents Qui ont pris part à la délibération 59 45 54 (9 pouvoirs)

Séance du 17 novembre 2022

Date de la convocation 10 novembre 2022 Date d'affichage 10 novembre 2022 L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, à 20 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 10 novembre 2022 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente à Saint André de Corcy, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents:

Objet de la délibération n° D2022_11_11_230

Approbation des durées d'amortissement – budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT- CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		X	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	X		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	X		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	X		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	X		
	Thierry	JOLIVET	X		
	Stéphane	MERIEUX		X	T. JOLIVET
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	X		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	X		
CHÂTILLON LA	Gilles	DUBOIS	X		
PALUD	Chantal	BROUILLET	X		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	X		
	Sylvie	BIAJOUX		X	F. BAS- DESFARGES
	Michel	JACQUARD	X		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	X		
	Pascal	CURNILLON		X	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		X	M. JACQUARD
	Jean- François	JANNET		X	JM. GAUTHIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	X		
CRANS	Françoise	MORTREUX	X		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		X	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		X	L. COMTET
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	X		

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2022 Affichage : 01/12/2022

LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	Х		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	Х		
	Henri	CORMORECHE	X		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	Х		
	Jean-Luc	BOURDIN	Х		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	Х		
NEUVILLE LES	Michel	CHALAYER	Х		
DAMES	Rachel	RIONET	Х		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	Х		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	Х		
	Ludovic	LOREAU	Х		
SAINT ANDRE DE CORCY	Evelyne	ESCRIVA	Х		
CORCI	Pascal	GAGNOLET	Х		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		Х	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	X		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	X		
SAINT MARCEL	Dominique	PETRONE	X		
EN DOMBES	Patricia	ALLOUCHE	X		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	X		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	X		
SAINT PAUL DE	Cédric	MANCINI	X		
VARAX	Evelyne	ABRAM-PASSOT	X		
SAINT TRIVIER	Marcel	LANIER		X	M. MOREL PIRON
SUR MOIGNANS	Martine	MOREL-PIRON	X		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	X		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		X	
VALEINS	Estelle	MAINGUE LAGRANGE	х		
VERSAILLEUX	Christophe	JACQUIER	X		
	Pierre	LARRIEU	Х		
	Isabelle	DUBOIS	X		
	François	MARECHAL	Х		
VILLARS LES DOMBES	Marie Anne	ROUX		X	
	Didier	FROMENTIN	X		
	Agnès	DUPERRIER		X	D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		X	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	X		

Secrétaire de séance élu : Jean-Michel GAUTHIER

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2022 Affichage : 01/12/2022

Rapporteur: Jean-Paul COURRIER

Suite à une mise à jour de l'actif du budget Assainissement Non Collectif, il convient de mettre à jour les durées d'amortissements spécifiques au budget SPANC (nomenclature M49).

Il est rappelé que les biens d'une valeur inférieure à 1 000 \in TTC seront amortis sur un an.

Ces durées sont reprises dans un tableau général d'amortissements, énoncé ci-dessous :

Compte		Durée d'amortissements	
	IMMOBIL	ISATIONS INCORPORELLES	
203x	Frais d'étuc frais d'inse	5 ans	
205x	Concession marques, pr	2 ans	
208x	Autres imm	5 ans	
	IMMOBII	LISATIONS CORPORELLES	
2	212 Agencer	nent et aménagement de terrains	
2121	Terrains nu	S	15 ans
2125	Terrains bâtis		15 ans
2128	Autres terrains		15 ans
		213 Constructions	
2131	Bâtiments		
	21311	Bâtiments d'exploitation	50 ans
	21315	Bâtiments administratifs	50 ans
2135	Installation des constru		
	21351	Bâtiments d'exploitation	15 ans
	21355	Bâtiments administratifs	15 ans
2138	Autres cons	structions	20 ans
	214 Co	nstructions sur sol d'autrui	
2141	Construction	ons sur sol d'autrui - Bâtiments	
	21411	Bâtiments d'exploitation	15 ans
	21415	Bâtiments administratifs	15 ans
2143	Constructions sur sol d'autrui – Droit de superficie		15 ans
2145	Constructions sur sol d'autrui – Installations générales, agencements, aménagements		
	21451	Bâtiments d'exploitation	15 ans
	21455	Bâtiments administratifs	15 ans
2148	Construction	15 ans	
215	Installatio		
2151		s complexes spécialisées	25 ans
2153	Installation		
	21532	Réseaux d'assainissement	50 ans
2154	Matériel industriel		5 ans
2155	Outillage industriel		5 ans
2156	Matériel sp		
	21562	Service d'assainissement	15 ans
2157	Agencement industriels	4 ans	
2158	Autres	10 ans	

001-200069193-20221117-DELIB-22-230-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2022 Affichage : 01/12/2022

	218 Autres immobilisations corporelles	
2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans
2182	Matériel de transport	5 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2186	Emballages récupérables	10 ans
2188	Autres	10 ans

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De donner un avis favorable aux nouvelles durées d'amortissement,
- De fixer les durées d'amortissements selon le tableau ci-dessus,
- De dire que les biens d'une valeur inférieure à 1 000 € TTC seront amortis en un an.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De donner un avis favorable aux nouvelles durées d'amortissement,
- De fixer les durées d'amortissements selon le tableau ci-dessus,
- **De dire** que les biens d'une valeur inférieure à 1 000 € TTC seront amortis en un an.

Ainsi fait et délibéré, le 17 novembre 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS